ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON AMIENS 6
COMMUNE DE SAINS-EN-AMIENOIS

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le 9 avril 2015, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents :M Jean-René DECLE, François SARA, Mmes Michèle DEFERT, Marie-Bénédicte PAPILLON, M. Michel TRUFFAUT, Patrick LELIEVRE, Marc LECLERCQ, Mme Marie ZOUINI, M. Frédéric PETIT, Mme Michèle ROUSSEAU Mme Isabelle BRIOIS,

Sont excusés : M. Bruno DEPIERRE qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, Mme Chantal THOMAS qui donne pouvoir à M. François SARA,
Est absente : Mme Nathalie LOUVIOT

Mme Marie-Bénédicte PAPILLON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV de la réunion précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1) Compte de gestion et compte administratif 2014
2) Affectation du résultat 2014
3) Taux d'imposition 2015
4) Budget primitif 2015
5) Subvention aux associations
6) Parking de l'école : demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire
7) Jeux extérieurs : demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire
8) Soutien pour AMIENS capitale administrative
9) Informations/questions diverses.

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir eu hier l'information de l'ouverture d'une classe supplémentaire au sein du RPI et demande à ce que ce sujet soit intégré à l'ordre du jour. Sa demande est acceptée à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE présente aux membres du conseil Madame ASSIER, chef comptable de la trésorerie banlieue et amendes d'Amiens, chargée de contrôler les comptes de la commune.

1) Compte de gestion, compte administratif.

Monsieur LEPOETRE laisse ensuite la présidence de séance à Monsieur TRUFFAUT, conseiller délégué en charge des finances afin de présenter les réalisations budgétaires 2014.
Monsieur TRUFFAUT détaille le compte de gestion 2014.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

	Réalisations 2014
Charges à caractère général	241 605,87
Charges de personnel et frais assimilés	348 490,35
Autres charges de gestion courante	151 490,67
Charges Financières	21 423,33
Charges exceptionnelles	284,24
Atténuations de produits	20 696,00
Opération d'ordre (amortissement)	*66 881,36*
Total Dépenses de Fonctionnement	**850 871,82**

Recettes

	Réalisations 2014
Produits des services, du domaine et ventes diverses	79 057,64
Impôts et taxes	523 289,87
Dotations et participations	290 103,26
Autres produits de gestion courante	18 420,79
Produits financiers	3,65
Produits exceptionnels	8 933,52
Opérations d'ordre	13 285,60
Attenuation de charges	22 555,06
Total des Recettes de Fonctionnement	**955 649,39**

Sur les dépenses de fonctionnement, il souligne :

- une augmentation des charges de personnel due principalement au paiement des intervenants sur les nouveaux rythmes scolaires.
- une baisse considérable des charges d'électricité, notamment due à l'hiver peu rigoureux de cette année

Sur les recettes de fonctionnement : il précise qu'elles proviennent principalement des impôts et taxes, des dotations versées par l'Etat, d'une taxe perçue sur les déchets réceptionnés par la SECODE, de taxes sur la vente de terrains et/ou maison.

INVESTISSEMENT

Dépenses

	Réalisations	Restes à Réaliser
Remboursement de la dette + Caution	60 575.40	
Dépenses d'équipement	167 622.51	57 604.27
Moins-value des cessions	13 285.60	
Total des dépenses d'investissement	**241 483.51**	**57 604.27**

Recettes

	Réalisations	Restes à Réaliser
Subventions d'investissement	12 000.00	5 736.00
Dotations, fctva	57 042.82	
Excédent de fonctionnement capitalisé	130 614.56	
Opération ordre (amort. Sortie actifs)	66 881.36	
Total des recettes d'investissement	**266 538.74**	**5 736.00**

Monsieur TRUFFAUT détaille les opérations d'équipement (église, travaux de voirie....) et souligne le montant du remboursement du capital de la dette. Il ajoute que les recettes d'investissements sont supérieures à 199.600 €. Elles représentent l'excédent capitalisé, la taxe d'aménagement (sur constructions), le fonds de concours TVA, les subventions.

Pour conclure, il présente le résultat 2014 :

Fonctionnement

Dépenses	850 871.82
Recettes avec résultat reporté de 2013	1 089 179.13
Soit un excédent de fonctionnement	**238 307.31**

Investissement

Dépenses	241 483.51
Recettes avec résultat reporté 2013	306 158.18
Soldes des restes à réaliser 2014	- 51 868.00
Soit un excédent d'investissement	**12 802.67**

Il propose donc de reporter en 2015, la somme de 238 307.31 en fonctionnement (ligne 002) sur le budget.

L'assemblée procède au vote à mains levées.

Le compte de gestion 2014 dressé par Madame ASSIER, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée préalablement au vote du compte administratif.

Le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité.

2) Affectation du résultat 2014

L'affectation du résultat présentée ci-dessus est adoptée à l'unanimité

3) Taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire pour l'année 2015 les taux 2014 à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation..... 16.68%
- ✓ Taxe Foncière sur le bâti.....26.97%
- ✓ Taxe Foncière sur le non bâti.....42.35%

Soit un produit fiscal attendu pour 2015 : 421 673 EUROS

4) Budget Primitif 2015

Monsieur LEPOETRE présente à l'assemblée le budget 2015 vu lors de la dernière réunion de la commission finances en date du 31 mars.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 193 171,00	954 864,00
RESULTAT REPORTE 2014		238 307,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**1 193 171,00**	**1 193 171,00**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 160 900,00	1 148 094,00
RESTES A REALISER	57 604,00	5 736,00
SOLDE D'EXECUTION 2014		64 674,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**1 218 504,00**	**1 218 504,00**

TOTAL DU BUDGET 2015	**2 411 675,00**	**2 411 675,00**

Pour les subventions, Monsieur LEPOETRE donne la parole à Monsieur SARA.

Les subventions aux associations sont en hausse en 2015 par rapport à celles attribuées en 2014. Cette hausse est notamment due à l'octroi d'une subvention conséquente au comité de jumelage avec Bessenbach qui organise, à Sains, cette année le 30ème anniversaire de ce jumelage. Il rappelle que cette association ne vit que grâce aux subventions des communes et de quelques aides ponctuelles d'Amiens Métropole, du Conseil Départemental et Régionale.
Monsieur SARA ajoute que le comblement d'un déficit dû à un départ à la retraite d'un salarié de la crèche est à prévoir.

Monsieur PETIT demande à pouvoir consulter le bilan de cette association car il ne comprend pas pourquoi la municipalité devrait, chaque année, voter des subventions complémentaires pour cette association plutôt qu'à d'autres si elles venaient à être en difficulté.

Monsieur LEPOETRE présente ensuite les propositions de recettes d'investissement 2015 ainsi que les opérations d'équipement

Recettes :

	Report 2014	Propositions 2015	Total
Excédents de fonctionnement capitalisés			-
Emprunt taux zero CAF (1641-911)		102 600,00	102 600,00
Nouveaux emprunts crèche (1641-911)		200 000,00	200 000,00
Nouveaux emprunt atelier (1641-984)		128 133,00	128 133,00
Fonds de compensation de TVA (10222)		27 496,00	27 496,00
Taxe d'aménagement (10226)		5 000,00	5 000,00
Subvention Etat (DETR Cimetière 25%-1321-969)	4 736,00		4 736,00
Subvention Département (etude urbanisme ZAC-solde1323-972)		5 000,00	5 000,00
Subvention ENV PARL,ARBRES (1321-971)	1 000,00		1 000,00
Subvention CAF crèche (1328-911)		333 240,00	333 240,00
Virement de la section de fonctionnement		*321 292,00*	321 292,00
Opération d'ordre		*25 333,00*	25 333,00
Total recettes d'investissement	**5 736,00**	**1 148 094,00**	**1 153 830,00**
Excédent 2014 reporté		64 674,00	64 674,00
Total recettes d'investissement + excédent 2014	**5 736,00**	**1 212 768,00**	**1 218 504,00**

Dépenses

	Report 2014	Propositions 2015	Total
Remboursement de la dette		49 200,00	49 200,00
Dépenses d'équipement :			
Crèche		720 000,00	720 000,00
Atelier	4 632,00	250 000,00	254 632,00
Mairie		30 000,00	30 000,00
Salle des fêtes		10 000,00	10 000,00
Voirie	2 834,00	46 000,00	48 834,00
Etude d'urbanisme		20 000,00	20 000,00
Acquisition de terrains		4 100,00	4 100,00
Sécurité		7 000,00	7 000,00
Aménagement d'espaces (E Vagniez)		7 000,00	7 000,00
Accessibilité		5 000,00	5 000,00
Travaux d'église	49 738,00	500,00	50 238,00
Ecole	400,00	600,00	1 000,00
Divers		11 500,00	11 500,00
TOTAL dépenses d'équipement	**57 604,00**	**1 111 700,00**	**1 169 304,00**
			-
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**57 604,00**	**1 160 900,00**	**1 218 504,00**

Monsieur LEPOETRE donne les précisions suivantes :

Mairie : Travaux dans la salle des associations pour installation d'un cabinet médical à louer

Salle des fêtes : Achat de cloisons mobiles

Eglise : travaux engagés en 2014

L'aménagement des espaces : Espace Vagniez avec une réflexion sur les jeux

Monsieur PETIT demande combien d'enfants de Sains sont inscrits à la crèche qui représente un investissement conséquent pour la commune.
Monsieur LEPOETRE répond que les heures de présence des enfants de Sains représentent environ 55%.
Monsieur DECLE fait remarquer qu'il ne s'agit que de 10 parents.
Monsieur LEPOETRE répond qu'il s'agit de beaucoup plus. Environ 100 familles sont concernées pour un agrément de 18 enfants.
Il ajoute que le montant de l'emprunt prévu au budget pour le financement des travaux de la crèche sera revu à la baisse car des subventions sont toujours en cours d'instruction.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de voter le budget primitif 2015.
Le vote est fait à main levée.
Le Conseil municipal vote à la majorité le budget primitif 2015 par 3 votes contre (Messieurs PETIT, DECLE, Mme ROUSSEAU) et 11 votes pour.

Messieurs PETIT, DECLE, Mme ROUSSEAU font lecture d'un texte inséré en fin du présent procès-verbal.

5) Parking de l'école : demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire

Monsieur le Maire rappelle le problème du parking de l'école évoqué lors d'une réunion de conseil précédente. Il explique à l'assemblée que l'opération peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire du sénateur MANABLE (montant estimé TTC des travaux : 20 384.40).

Il demande au Conseil l'autorisation de solliciter cette subvention.
Le vote est fait à main levée.
Le Conseil accepte à l'unanimité

6) Jeux extérieurs : demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire

Monsieur LEPOETRE propose à l'assemblée de solliciter une aide financière pour l'acquisition de nouveaux jeux extérieurs au titre de l'enveloppe parlementaire de la députée Barbara POMPILI. Le montant de l'opération est estimé à 31 783.20 TTC (devis CARACOL).

Il demande au Conseil l'autorisation de solliciter cette subvention.
Le vote est fait à main levée.
Le Conseil accepte à l'unanimité

7) Rentrée scolaire 2014/2015 : ouverture d'une classe

Monsieur le Maire explique que la création d'une classe supplémentaire devrait être officialisée le 15 avril prochain.
Madame BRIOIS présente l'effectif concerné.

Monsieur PETIT s'interroge sur la capacité des infrastructures à accueillir la nouvelle classe.
Monsieur le Maire répond oui car actuellement 5 classes sur 7 sont utilisées à l'école. Il ajoute qu'il manquera éventuellement que quelques tables ou chaises
Monsieur LELIEVRE demande quel niveau scolaire est envisagé. Monsieur LEPOETRE répond que ce choix ne relève pas de la Municipalité et que la classe supplémentaire permettra une moyenne de 25 élèves par classe contre 28 actuellement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'ouverture de la classe à partir de la rentrée 2015/2016 au sein du RPI.
Le vote est fait à main levée
L'assemblée accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande ensuite de se prononcer sur le choix de l'implantation de cette nouvelle classe.
Sur un tour de table, chacun exprime un avis favorable sur le choix de l'école de Sains.
Le vote est fait à main levée
L'assemblée décide à l'unanimité l'accueil de la nouvelle classe au sein de l'école de la Sentelette à Sains.

8) Soutien pour AMIENS capitale administrative

Monsieur le Maire présente un vœu de soutien pour que Amiens soit capitale Administrative de la grande région.

Suite à la demande de Madame Brigitte FOURÉ, Maire d'Amiens,
Afin de défendre tous les emplois publics de notre région,
Dans un souci d'aménagement équilibré du territoire,
Afin de préserver les services publics de proximité auprès des habitants,
Le Conseil municipal soutient unanimement l'appel pour Amiens Capital Régionale dans une démarche qui vise à protéger une histoire et une culture commune, et à assurer un avenir à notre territoire dans la nouvelle entité.

Sur vote, le Conseil accepte à l'unanimité le vœu présenté.

Madame PAPILLON précise que 4 000 emplois risquent d'être délocalisés ou supprimés.

9) Informations diverses

Monsieur LECLERCQ informe que ce vendredi à 12H00 a lieu la réception des travaux de l'église où chacun est convié.

Monsieur LELIEVRE signale que les rues principales sont très sales du fait du passage de tracteurs non identifiés.

La séance est levée à 21 heures 45.

COMMUNIQUE DES ELUS DE LA LISTE « NOUFFEAU SOUFFLE »

Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires pour 2015, nous pensons qu'il est de notre devoir d'élus d'attirer l'attention du conseil municipal sur les conséquences découlant de certaines des orientations budgétaires de l'exercice 2015 :

En effet ce budget voit l'endettement de notre commune multiplié par 2 ~~sur~~ en raison 2 projets majeurs empêchant de fait tout nouvel investissement significatif sur le moyen terme.

Quels sont ces deux projets à l'intérêt et à l'urgence différents ?

1/ **Construction d'ateliers communaux** : Projet de 250 k€ dont un prêt de 128 k€ sur 15 ans.

Ce projet est nécessaire à notre commune qui ne dispose plus de structures convenable, tant pour le stockage du matériel que pour les conditions de travail de l'équipe technique. De surcroit le loyer précédemment payé pour la location d'un hangar couvre à lui seul près de 50% de l'annuité de prêt.

2/ Projet Crèche : Projet de 720 K€ dont 302 k€ d'emprunts sur 15 à 20 années

Ce projet faisait partie du programme des 2 listes lors de la dernière campagne des municipales, mais au vu des éléments financiers présentés il nous apparaît déraisonnable

Parler de projet est d'ailleurs un bien grand mot car à aucun moment il ne nous a été présenté en détail si ce n'est l'annonce de 2 projets (extension de l'existant ou nouvelle structure sur un nouveau site) et le vote d'une demande de subventionnement CAFS en urgence afin d'anticiper un possible projet de la commune voisine de St Fuscien. Certains d'entre nous ont justifié leur vote « à l'aveugle » argumentant que –nous citons-« on peut toujours présenter le dossier et ne pas y donner suite.. » ou « il suffira de mettre les 2 projets en face à face et de choisir le plus pertinent ».Chacun reconnaitra ses propos et constatera ce jour avec nous qu'il nous est de nouveau demandé de voter un projet n'ayant fait l'objet en amont d'aucun examen collectif et contradictoire.

Par ailleurs ce projet concerne une activité (encore) déficitaire au point que le budget 2015 prévoit également une subvention exceptionnelle (5 K€) de fonctionnement pour résorber ce déficit. Cette rallonge vient s'ajouter à la subvention annuelle de 40 K€ atteignant ainsi plus de 80% des subventions distribuées. Nous nous posons la question quant à la bienveillante et exclusive attention maintes fois manifestée par notre maire à l'égard de la crèche, mais aussi de l'association qui la gère.

Aussi, si nous soutenons le projet de construction d'ateliers communaux, ne pouvons-cautionner celui de la crèche en l'état et vous proposons

a) De porter un effort sur des services appelant de réels investissements répondant aux besoins d'un plus grand nombre de nos familles comme la cantine en régie communale à l'étroit dans ses locaux, comme la construction d'une nouvelle salle des fêtes ou polyvalente, comme la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé....

b) De rechercher une solution intercommunale pour la mise en place de telles structures avec la commune voisine de ST Fuscien dans un souci d'économie (investissement via une structure de type SIVU) mais aussi de rationalité (localisation permettant aux parents travaillant dans le bassin d'emploi d'Amiens de déposer leurs petits en chemin).

Voilà en résumé notre positionnement vis-à-vis de ce budget 2015 dont la construction aurait mérité une autre méthode de travail beaucoup plus collective garantissant un examen contradictoire et évitant le clientélisme..